



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 31 octobre 2018

sous la Présidence de Monsieur Jean-Denis Briod

Préavis N° 17-2018 Arrêté d'imposition pour l'année 2019

Le Conseil communal de Pully

vu la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956,
vu le préavis municipal N° 17-2018 du 12 septembre 2018,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully
Le président

Le secrétaire


Jean-Denis BRIOD




Bernard MONTAVON

Pully, le 12 avril 2019